

PARTIE 3

ANNEXES

- ▶ **ANNEXE 1 :**
lettre de saisine de Mesdames Roselyne Bachelot,
ministre de l'écologie et du développement durable
et Tokia Saïfi, secrétaire d'Etat au développement durable page 40
- ▶ **ANNEXE 2 :**
canevas de la stratégie nationale pour la biodiversité
Document de travail, fourni par le M.E.D.D. page 42
- ▶ **ANNEXE 3 :**
diversité et endémisme actuel de France
métropolitaine et d'outre-mer :
nombre d'espèces décrites indigènes et endémiques page 53
- ▶ **ANNEXE 4 :**
liste des organismes consultés page 54
- ▶ **ANNEXE 5 :**
coordonnées page 55



22 OCT. 2003

La Ministre de l' Ecologie
et du Développement Durable

La Secrétaire d'Etat au
Développement Durable

Paris, le 21 OCT. 2003

CAB/CE/JV

Madame la Présidente,

Le 3 juin dernier, en adoptant sa stratégie nationale de développement durable (SNDD), le gouvernement s'est engagé à lancer un vaste chantier en faveur de la préservation de la biodiversité et à rénover sa politique nationale du patrimoine naturel.

Lors d'une communication en conseil des ministres le 10 septembre dernier, la Ministre de l'écologie et du développement durable a présenté les enjeux, les objectifs et les modalités d'organisation de ce chantier.

Comme l'a précisé la Secrétaire d'Etat au développement durable lors de son intervention le 30 septembre 2003 devant votre Conseil, la démarche engagée repose sur deux piliers :

1) L'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité

L'échéance de la septième conférence des parties de la convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en février 2004 à Kuala Lumpur, impose que les orientations stratégiques de notre stratégie nationale soient arrêtées d'ici la fin de l'année. Un travail interministériel soutenu a été initié dans cette perspective.

Ces réflexions prennent en compte la contribution apportée par le Conseil national du développement durable (CNDD), dans le cadre de la préparation de la SNDD, sur le thème de la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Vous trouverez ci-joint un document de travail sur lequel nous souhaiterions recueillir les réactions et les propositions de votre Conseil.

Madame DUCROUX
Présidente du Conseil National du Développement Durable
66, rue de Bellechasse
75007 PARIS

Cet exercice pourrait être porté par les membres du CNDD en collaboration avec l'Union mondiale de la nature (UICN) - qui joue notamment un rôle de tête de réseau auprès des associations - et en y associant également les représentants des intérêts agricoles et forestiers, des chasseurs et des pêcheurs.

Au-delà de cette contribution aux orientations stratégiques, attendue pour fin novembre en raison des échéances évoquées précédemment, nous serions heureuses que le CNDD puisse participer en 2004 à l'élaboration des plans d'actions de cette stratégie nationale.

2) La rénovation de la politique du patrimoine naturel

Ce second chantier est évidemment étroitement lié au premier, la protection de la nature et des paysages étant l'une des principales politiques sectorielles influant directement sur certaines composantes de la diversité biologique. Il s'agit donc d'élaborer un «plan d'actions pour le patrimoine naturel» à l'horizon de la fin 2004.

Nous souhaitons que le CNDD soit étroitement associé à ce chantier qui repose sur une phase de concertation et d'animation de groupes de travail jusqu'à juin 2004. Les propositions issues de cette concertation feront ensuite l'objet d'un débat public et pourront se traduire par des évolutions législatives en fin d'année 2004.

La réflexion s'organise selon trois axes : l'amélioration de la connaissance (acquisition, validation partagée et diffusion des données, système formation - recherche, expertise, sensibilisation et information), la redéfinition du rôle des acteurs et la concertation, et enfin l'adaptation et la simplification des outils, qu'ils soient institutionnels, juridiques ou financiers.

Dans l'attente des contributions que pourrait nous apporter le CNDD sur ces dossiers importants, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre considération distinguée.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN



Tokia SAIFI

▶ **ANNEXE 2 : CANEVAS DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ. DOCUMENT DE TRAVAIL, FOURNI PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (M.E.D.D.)**

Résumé exécutif

Les enjeux de la biodiversité **Description des enjeux, conclusion sur les trois objectifs généraux de conservation, utilisation durable et partage des bénéfices, et sur l'objectif phare de réduction de la perte de biodiversité d'ici à 2010.**

Diagnostic **L'état des lieux de la biodiversité nationale, les pressions qu'elle subit et les politiques publiques concernées.**

Description de la biodiversité nationale

1) La France métropolitaine

Une situation biogéographique favorable mais fragile :

▶ **La trame écologique**

▶ **Les paysages**

▶ **Les habitats naturels :**

▶ **Les terres agricoles et d'élevage :** Le domaine rural, où s'exercent notamment les activités agricoles et pastorales, recouvre plus de la moitié du territoire français. La France rurale est, à l'échelle du siècle écoulé, dans une phase de recrudescence biologique: elle est moins peuplée et moins utilisée. En 150 ans, un dixième du territoire est passé de la culture et de la prairie à la forêt. Cependant, des dynamiques historiques de spécialisation territoriale, d'intensification, de déprise agricole, et de mitage périurbain obligent à un constat nuancé, selon les situations.

▶ **Les espèces**

◆ **La flore :** La France possède 40 % de la flore d'Europe sur moins de 12 % de la surface du continent avec un fort endémisme surtout dans sa partie méditerranéenne. Sur plus des 4700 taxons connus en France, 34 sont présumés disparus en un siècle et 486 sont considérés comme "en danger" ou "vulnérables". En revanche, certaines espèces sont en augmentation numérique surtout en milieu forestier.

◆ **La faune :** sur 135 espèces de mammifères reproducteurs (y compris les mammifères marins), 49 ont été recensés comme menacés à divers degrés. Sur 276 espèces d'oiseaux nichant en France, 51 sont considérées comme menacées. Sur les 76 espèces de poissons d'eau douce présentes en France, 24 ont été introduites ; 2 espèces ont disparu et 17 sont "en danger" ou "vulnérables". Sur les 33 espèces de reptiles se reproduisant actuellement en France, 13 sont menacés. Les amphibiens sont tout particulièrement mis en danger par l'assèchement de leurs lieux de ponte.

◆ **Les invertébrés.** On ne connaît pas le nombre exact d'invertébrés. On a jusqu'ici recensé en Europe 150 000 espèces d'insectes, dont 39 000 en France. Sur 400 espèces de mollusques, 82 sont endémiques. Ce qui est certain, c'est que nombreuses sont les espèces d'invertébrés qui voient leur population diminuer par la pression humaine sur leurs habitats, mais aussi par l'usage intensif des pesticides, par les modifications des pratiques agricoles et sylvicoles, et par les pollutions.

2) La mer : sa complexité, sa diversité, sa vulnérabilité.

De la frontière belge à la frontière espagnole, au sein de la transition entre les régions biogéographiques tempérée chaude et boréale, la France présente une riche variété d'écosystèmes échelonnés, au sud, de l'espace littoral aux fonds marins bathyaux et abyssaux et s'ouvrant, au nord, sur l'un des plus vastes plateaux continentaux du monde. La longueur du rivage métropolitain français atteint 5 533 km. Les côtes françaises se caractérisent par leur diversité géomorphologique, liée à la nature des substrats, accentuée par celle du relief (baies, rias, abers, estuaires...) créant une très grande variété d'habitats. Le contraste entre le régime de marées modéré du golfe de Gascogne et l'intensité

exceptionnelle du phénomène en Manche, comme l'influence de trois grands fleuves (la Gironde, la Loire et la Seine), séparés par de vastes zones d'apports plus diffus, ajoutent à la diversité de cet ensemble. Ces trois grands estuaires constituent des zones de contact privilégiées entre milieux terrestres, eaux douces et eaux marines, source de grande diversité et de richesse biologique.

La France est la deuxième zone maritime du monde, plus de 10 000 000 de km², pour l'essentiel située outre-mer, dans trois océans et connaissant tous les climats. Elle présente une richesse biologique également exceptionnelle avec notamment 55 000 km² soit 10% environ de la totalité des récifs coralliens de la planète (soit au 4ème rang mondial), sur un linéaire de plus de 5 000 km, intégrant la seconde plus grande barrière récifale au monde en Nouvelle Calédonie et l'une des très rares double barrière à Mayotte, 20% des atolls de la planète en Polynésie française. Il faut y ajouter la richesse des écosystèmes associés, en particulier les mangroves.

Le contraste entre le régime des marées modéré du golfe de Gascogne et l'intensité exceptionnelle du phénomène en Manche, comme l'influence de trois grands fleuves (la Gironde, la Loire et la Seine), séparés par de vastes zones d'apports plus diffus, ajoutent à la diversité de cet ensemble. Ces trois grands estuaires constituent des zones de contact privilégiées entre milieux terrestres, eaux douces et eaux marines, source de grande diversité et de richesse biologique.

3) La France d'outre-mer (terrestre)

Les collectivités françaises d'outre-mer sont situées dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien, de la zone équatoriale à la zone polaire. Elles abritent plus d'espèces que la métropole, avec 100 fois plus de poissons d'eau douce, 60 fois plus d'oiseaux, 26 fois plus de plantes et 3,5 fois plus de mollusques endémiques. Avec 3450 espèces végétales et 380 animaux vertébrés uniques au monde, elles intègrent plus d'espèces endémiques que toute l'Europe continentale. Cette richesse se retrouve en sus au niveau de chacune de ces collectivités. Neuf d'entre elles sont situées dans un des 25 points chauds de la biodiversité mondiale dont deux des 10 points chauds de biodiversité marine (Réunion et Nouvelle Calédonie).

L'originalité de la flore et de la faune de Nouvelle-Calédonie, pas plus grande que les trois départements de Picardie, est comparable à celle de toute l'Europe continentale. L'île de Rapa en Polynésie française héberge, sur une surface équivalente à quelques arrondissements de Paris (40 km²), au moins 300 espèces endémiques.

La richesse faunistique et floristique des terres australes et antarctiques, est également remarquable. De même, l'archipel de Saint Pierre et Miquelon en tant que zone humide, est essentiel à la survie des mammifères marins et d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux des terres arctiques sur leurs routes de migration vers le sud.

4) Valeurs symboliques et culturelles attachées à la biodiversité

Les principales causes de l'érosion accélérée de la biodiversité que nous connaissons aujourd'hui sont largement reconnues comme d'origine anthropique. Certes, la diversité et la complexité des interactions entre les composantes de la biodiversité et leur environnement et le caractère fragmentaire des connaissances scientifiques (description et statut de nombreuses espèces, fonctionnement des écosystèmes) rendent difficile, du moins à court terme, une description détaillée et quantifiée des impacts des pressions à l'œuvre sur l'ensemble du territoire. Beaucoup d'incertitudes demeurent. Dans certains cas, les causes de la dégradation d'un écosystème ou du déclin d'une population sont encore inconnues. Cependant, d'un point de vue général, les principaux mécanismes sont bien identifiés.

Les principales menaces sur la biodiversité en France

Les principales causes directes d'extinction de populations sont :

- la destruction et la fragmentation des habitats, liée principalement au changement d'usage des sols (agriculture, transports, urbanisation...)

**Les pressions,
les réponses
des politiques
publiques et
leurs limites**

**Approche
générale**

- leur altération, notamment sous l'effet de pollutions d'origine agricole, industrielle ou domestique, le changement climatique constituant une pression supplémentaire ;
- l'introduction d'espèces allogènes ;
- la surexploitation d'espèces.

Ces facteurs ont un impact d'autant plus fort que les espaces concernés sont de taille réduite et isolés et que les espèces sont rares, endémiques et spécialistes de certains milieux. C'est pourquoi les collectivités d'outre-mer, en raison de leur caractère principalement insulaire, sont particulièrement touchées.

Les causes sous-jacentes

Les diverses pressions qui s'exercent sur la biodiversité résultent pour l'essentiel de la manière dont notre société utilise l'espace et les ressources naturelles. Les causes sous-jacentes de l'érosion de la biodiversité sont ainsi largement de nature socio-économique. Au-delà de causes générales comme la croissance démographique et le progrès technique, qui accentuent les pressions sur l'ensemble des ressources naturelles, d'autres causes sont liées à des insuffisances du système économique, du cadre institutionnel et législatif ou des connaissances.

Approche par secteur

Agriculture

1) Les caractéristiques du développement agricole des quarante dernières années

Les techniques agricoles influent sur la diversité des organismes et la production de biomasse sur une parcelle, leur valeur en tant que patrimoine naturel, et leurs capacités de régulation écologique. L'organisation spatiale des parcelles dans l'exploitation agricole et dans l'environnement rural est un deuxième déterminant fondamental pour la diversité biologique du monde rural.

Les systèmes d'exploitation agricole et leurs effets sur la biodiversité

- Les cultures (30% du territoire)
- L'élevage (également 30% du territoire) (surface en herbe, cultures fourragères, parcours).

2) Les politiques publiques et leurs effets sur la diversité biologique

- ◆ **Les aides aux productions végétales** aux titres de l'organisation commune des marchés (56% des aides à l'agriculture),
 - ◆ Les aides au remembrement
 - ◆ Les aides nationales à l'irrigation et au drainage
 - ◆ Les actions favorables aux cultures fourragères intensives,
- ◆ Les efforts de raisonnement des apports d'intrants, de travail conservatoire des sols, de couverture hivernale des sols, de gestion des jachères, et d'entretien des haies représentent des avancées qualitatives importantes.
- ◆ Les mesures agroenvironnementales,
- ◆ Le gel réglementaire de 10% des grandes cultures
- ◆ Les baisses historiques des prix des denrées
- ◆ La mise en œuvre de la conditionnalité des aides

Les aides à l'élevage représentent 22% des concours publics à l'agriculture.

La réglementation sur les installations classées

La directive " nitrates ".

Les pesticides

La réforme des systèmes d'exploitations afin qu'ils intègrent mieux des objectifs de gestion durable des milieux et de leur diversité biologique et paysagère. L'agriculture biologique recouvre ainsi 1,4% de la surface agricole et concernent près de 2% des agriculteurs. L'agriculture raisonnée, qui doit

qualifier 30% des exploitations en 2008, vise à réduire nettement les impacts négatifs, notamment en terme d'intrants, sur la diversité biologique des campagnes. Enfin, les approches contractuelles territoriales (CTE/CAD) permettent à des agriculteurs de s'engager dans des démarches agroenvironnementales approfondies, et en particulier dans la co-gestion d'espaces du réseau Natura 2000.

Le développement de liens nouveaux entre les démarches de qualité (AOC, IGP, labels etc.) et des exigences environnementales est également prometteur.

L'application croissante des normes environnementales ISO 14000 aux processus de production agricole ouvre de nouvelles voies. Enfin, l'intégration des problématiques environnementales et écologiques aux programmes de formation initiale et continue des agriculteurs et de leur encadrement constitue un aspect essentiel de la politique française en matière de gestion de l'environnement rural.

L'utilisation des ressources génétiques végétales

Forêt **Données biologiques.**

La forêt française est relativement bien décrite sur le plan écologique, les deux tiers de la surface sont décrites par un catalogue de " stations forestières " leur utilisation par le gestionnaire doit permettre une approche durable La diversité biogéographique 3 domaines :atlantique de plaines et plateaux, montagneuses, et méditerranéennes la diversité des essences En métropole, 136 essences sont répertoriées, dont 60 résineux et 75 feuillus, qui sont prépondérants avec 64% de la surface boisée. Les peuplements mono spécifiques sont en régression, tandis que progressent les mélanges à 3 essences. Le vieillissement général de la forêt française apporte une contribution à cette tendance.

Les forêts d'outremer.

Les dispositifs d'inventaire, de suivi des écosystèmes et de surveillance sanitaire.

Les outils de régulation.

Les outils réglementaires en matière forestière sont nombreux. Historiquement, la plupart ont plutôt pour vocation une gestion patrimoniale traditionnelle de la ressource " bois ". Mais ils doivent aujourd'hui s'intégrer dans une approche multifonctionnelle inscrite dans la loi d'orientation forestière de 2001.

Pour les principales espèces forestières il existe un réseau de conservation génétique in situ, pris en charge par les organismes de gestion et de recherche publics.

En ce qui concerne les habitats menacés ou remarquables, il existe également un réseau d'aires protégées (réserves intégrales, ou dirigées, forêt de protection). Un important ensemble de sites est proposé pour Natura 2000, qui représentent environ 10% de la forêt française, et 15% de la forêt publique

Eaux intérieures

Les milieux concernés sont les cours d'eau, les plans d'eau et les zones humides. L'interface eaux de surface / eaux souterraines ne doit pas être oubliée.

Les pressions et les réponses

La pollution de l'eau

Impacts sur la diversité de l'hydromorphologie et des habitats des écosystèmes aquatiques et humides Ces impacts ont deux origines : l'érosion des sols à l'échelle du bassin versant et certains travaux hydrauliques effectués dans les milieux aquatiques et humides.

Zones humides. Incohérence des politiques publiques (PAC versus Habitats ou directive Eau).

Problèmes de gestion liés à certaines espèces animales et végétales

L'introduction, volontaire ou involontaire, d'espèces allochtones

Le cas des espèces en voie de disparition

Grandes
infrastructures
linéaires

Indispensables pour développement économique et mobilité, elles exercent cependant des pressions sur l'environnement. Consommatrices d'espaces, elles accentuent le fractionnement et le mitage et sont source de nuisances (sonores, modification de l'écoulement des eaux,...) et de pollution (qualité des eaux de ruissellement,...).

La politique de l'Etat en matière de préservation de la diversité biologique, se développe autour de deux approches :

- **Une approche générale** : meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement et la réalisation des grandes infrastructures ; évaluation des pratiques d'aménagement et de gestion en termes de résultats biologiques ;
- **Une approche territoriale** qui s'appuie notamment sur le réseau Natura 2000 et l'évaluation des incidences de projet prévue dans ce cadre, et les politiques sectorielles des différentes administrations dont devront tenir compte de ces réseaux.

Les besoins :

- connaissance de la biodiversité,
- développement des expertises et du partenariat
- sensibilisation et l'information.

Urbanisme

Les politiques d'urbanisme et la prise en compte de la préservation de la biodiversité.

Politique de la
nature, des sites et
des paysages

les politiques de protection et de gestion de la nature, des sites et des paysages

La politique des sites et des paysages

L'intégration de la diversité biologique dans les pratiques socio-économiques et culturelles pour un aménagement et un développement durable du territoire.

Les limites

- démarché ciblé sur le rare et le menacé,
- *approche sectorielle qui ne prend pas en compte les évolutions des autres politiques*
- connaissance faisant défaut (à la fois sur les inventaires, ainsi que sur la gestion et l'évolution des écosystèmes)
- faible niveau d'appropriation de la part des acteurs concernés

Tourisme

Cas particuliers (géographiques)

Zones côtières et
marines

Les pressions sur la biodiversité marine

1.1 Des pressions permanentes : quotidiennes et nuisibles à long terme pour la biodiversité :

Les menaces pesant sur la biodiversité marine de la façade maritime outre-mer ou métropolitaine ont à la fois :

- une origine naturelle comme l'érosion,
- une origine anthropique : on citera notamment l'urbanisation croissante, la pression démographique de plus en plus forte sur le littoral, l'industrialisation des côtes, l'exploitation non régulée ou abusive des ressources de la mer (granulats, pêche, aquaculture, ...), enfin, les pollutions (d'origine tellurique ou liées au transport maritime) et les risques d'introduction d'espèces invasives.

Par ailleurs, l'activité de plaisance maritime qui se développe considérablement en France et se traduit par une augmentation du nombre de navires est à l'origine de possibles menaces (eaux usées, huiles, carburants, composants des peintures des navires, déchets organiques...) sur l'environnement et la biodiversité marine.

De même, la concentration de navires de toutes natures dans les ports est à l'origine de pressions sur le milieu et la biodiversité marine. En outre, l'entretien des ports est à l'origine de pressions importantes sur la biodiversité si il n'est pas strictement encadré. Ainsi, le dragage et le rejet (par immersion) des déblais de dragage sans contrôle peuvent constituer, des risques de destruction et de perte de biodiversité marine.

Ces pressions permanentes menacent les zones de reproduction, de migration et de nutrition des espèces, elles atteignent directement ou indirectement la fonctionnalité des habitats.

La France assiste également au quotidien, à la disparition des mangroves, des lagunes, de systèmes estuariens, à l'arrivée massive de macro-déchets, aux captures indésirables d'espèces protégées ou de juvéniles, à la destruction de frayères et de nourriceries par les activités s'exerçant dans cette zone et à toutes sortes de pollutions **d'origine tellurique** telles que les rejets agricoles ou les rejets des stations d'épuration (eutrophisation du milieu).

Ces pollutions, d'origine tellurique ou maritime, naturelles, humaines ou artificielles sont des pressions peu visibles, peu spectaculaires mais permanentes et fortement nocives pour la biodiversité.

1.2 Des pressions de type accidentel : plus spectaculaires mais pas forcément plus nuisibles à long terme pour les écosystèmes.

Les pollutions d'origine maritime telles que les marées noires liées aux naufrages de pétroliers ou de chimiquiers peuvent avoir des conséquences désastreuses sur les écosystèmes. Dans le cas de pollution spectaculaire comme celles qui ont suivi le naufrage de l'ERIKA (décembre 1999) et du PRESTIGE (2001) des organismes benthiques, comme les oursins, les moules, les patelles, les gibbules, les crabes, les hermelles ont alors été fortement touchés et ceux qui ont payé le plus lourd tribut sont sans conteste les oiseaux. La biodiversité est localement mais temporairement fortement atteinte.

2) Les réponses.

Un large éventail de régimes nationaux, communautaires et internationaux de protection de la nature en vigueur s'applique sur les côtes françaises.

- 2.1 - Les mesures nationales visant la protection de l'espace naturel qui s'accompagnent de mesures de gestion contractualisées ou réglementaires.
- 2.2 - A cela s'ajoutent d'autres engagements politiques ou juridiques de protection de portée communautaire ...
- 2.3 - ... ou internationale :
- 2.4 - Les mesures s'appuyant sur l'observation, le suivi et l'acquisition de connaissances.
- 2.5 - L'intégration des exigences environnementales dans la politique de gestion de la pêche
- 2.6 - Les zones côtières posent un problème spécifique, qui relève d'une approche intégrée (GIZC), qui sera bientôt mise en œuvre au niveau national.
- 2.7 - Politiques de protection dans le secteur des transports maritimes, des ports et de la plaisance doivent être remarquées.
 - ◆ Désignation de zones maritimes particulièrement vulnérables
 - ◆ Peintures anti-fouling
 - ◆ Gestion des eaux de ballast
 - ◆ La lutte contre les pollutions par hydrocarbures
 - ◆ Recyclage des navires
 - ◆ Installations de réceptions portuaires
 - ◆ La lutte contre la pollution générée par les navires de plaisance

3 - Limites

- ▶ Manque de connaissances sur l'état de la biodiversité marine : si l'objectif de la stratégie est de parvenir à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, peut-être convient-il de s'interroger sur la faisabilité de l'exercice, dans le domaine marin, dans la mesure où les connaissances sur l'état de la biodiversité marine sont particulièrement disparates.

- Manque d'un programme national de recherche sur l'état du milieu marin : compte tenu des obligations internationales et communautaires de protection du milieu marin, il est souhaitable de disposer d'un cadre national permettant l'acquisition, l'exploitation et l'accès aux données sur l'état du milieu marin.

Les limites des politiques actuelles vis-à-vis des questions de biodiversité en mer tiennent essentiellement à :

- une approche très sectorielle, qui nécessiterait d'intégrer la notion de préservation de la biodiversité dans les politiques liées au milieu marin alors que leur interdépendance est très grande. La stratégie nationale pour la biodiversité peut y contribuer ;
- des moyens dédiés très insuffisants : l'État ne consacre qu'un potentiel humain ou financier à la mer très faible, qui n'a même pas la dimension " territoriale " d'un département, en termes de moyens ;
- l'absence d'une réelle politique scientifique : il manque un programme national de recherche sur l'état du milieu marin : compte tenu des obligations internationales et communautaires de protection du milieu marin, il est souhaitable de disposer d'un cadre national permettant l'acquisition, l'exploitation et l'accès aux données sur l'état du milieu marin ;
- manque de connaissances précises sur l'état de la biodiversité marine : si l'objectif de la stratégie est de parvenir à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, peut-être convient-il de s'interroger sur la faisabilité de l'exercice, dans le domaine marin, dans la mesure où les connaissances sur l'état de la biodiversité marine sont particulièrement disparates.

Montagne

La montagne constitue 25 % du territoire français, répartie en 6 massifs dont 3 frontaliers avec la Suisse, l'Italie et l'Espagne.

1) Pressions sur les milieux et les paysages

La montagne est par définition un milieu fragile, tant sur le plan écologique qu'économique. La montagne française présente une situation originale, amplifiant cette fragilité. Au moment où les espaces naturels montagnards sont de plus en plus attractifs, le développement touristique, quelquefois spectaculaire, n'a pas pu ou pas su compenser le dépeuplement montagnard dû à l'exode rural. De plus, les aménagements touristiques, les constructions d'autoroutes ou de routes, notamment les "percées alpines" dans les Alpes, qui ont permis l'essor économique et le désenclavement d'un certain nombre de vallées, ont pu contribuer sinon à la dégradation des milieux et des paysages, du moins à leur banalisation. L'urbanisation des vallées et l'installation de grandes infrastructures en particulier ont définitivement changé le paysage dans le nord des Alpes et de certaines vallées pyrénéennes. (2 500 km de routes ont été réalisées dans la forêt pyrénéenne depuis 20 ans ; de même, le maillage des routes, autoroutes, lignes à haute tension s'est singulièrement densifié depuis 30 ans).

En règle générale, la déprise agricole touche de nombreuses régions et la tendance générale est à l'augmentation de la surface forestière par recolonisation d'essences pionnières ou par plantation. Il en résulte la disparition ou la raréfaction de certains types d'habitats "ouverts" remarquables.

La pelouse de montagne est souvent le lieu du pâturage extensif ; elles constituent également un élément important du paysage. Le surpâturage et le passage répété des troupeaux aux mêmes endroits peuvent être à l'origine d'une destruction locale du tapis herbacé avec risque d'extension par érosion. L'exploitation des alpages a vu une régression des bovins au profit des troupeaux d'ovins transhumants, en particulier dans les Alpes du sud. La charge animale a été localement augmentée par l'existence de troupeaux de plus en plus importants, permettant de réduire les coûts de production.

2) Politiques mises en place

L'Etat s'est d'abord préoccupé de mettre en place une politique de protection des espaces naturels en montagne : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles. Pour mémoire, 45 % des espèces végétales protégées au niveau national sont présentes en zone de montagne et 46 des 53 espèces de mammifère protégées.

Avec la loi "montagne" de 1985, le législateur a voulu mettre en place, un cadre général de protection et de développement équilibré de la montagne. Les rôles sont bien partagés : aux élus locaux, la responsabilité de gérer leur territoire, à l'Etat la compétence de rendre cohérents les projets d'aménagement avec les grands objectifs de protection. Ce cadre a été complété en 1995 par l'instauration des directives territoriales d'aménagement, dont deux s'appliquent à des territoires montagnards.

La politique de la montagne, dont la conduite interministérielle est assurée depuis 1973 par la DATAR, a eu pour objet, en matière d'aménagement du territoire de conduire des politiques de massif et de soutien au développement des territoires en difficulté (moyenne montagne).

Cette politique a fait l'objet en 1999 d'une évaluation mettant notamment en évidence la nécessité de poursuivre l'approche territoriale de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel et de la prise en compte, en amont, des objectifs environnementaux dans les processus d'aménagement et de développement.

3) Limites de ces politiques

La prise en compte de l'environnement dans les autres politiques sectorielles est insuffisante et se résume soit à un partage de l'espace dans le cas de l'aménagement touristique, soit à des mesures de compensation dès que les enjeux économiques se révèlent trop fort. Le cas des infrastructures de transports est particulièrement significatif dans les massifs des Alpes et des Pyrénées où le choix du "tout routier" conduit à une dégradation de la qualité de vie dans les vallées traversées par les transporteurs internationaux, sans que les retombées modestes pour le développement local justifient un tel choix. Les collectivités locales manquent souvent de moyens techniques et intellectuels pour apprécier et décider

L'environnement en montagne est tout autant menacé par la non gestion de l'espace naturel (abandon du pastoralisme, exploitation non systématique des forêts de montagne) que par la pression des aménagements (urbains, touristiques) ou des équipements structurants.

outre-mer

Le patrimoine biologique naturel des collectivités d'outre-mer, d'une très grande fragilité, est menacé, alors qu'il constitue un capital essentiel pour le développement durable de ces mêmes collectivités.

Les menaces qui pèsent sur la biodiversité dans les collectivités d'Outre-mer, sont dues à plusieurs facteurs d'origine anthropique : le développement de l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture, l'exploitation minière et forestière, la construction d'infrastructures, les aménagements touristiques, les pollutions induites, l'invasion d'espèces exotiques, le changement climatique, ...

L'exploitation des ressources et des espaces naturels, n'a pas été pensée dans un cadre de développement durable : occupation sans précaution des milieux naturels, pollutions liées au mercure en Guyane, aux pesticides aux Antilles, bétonnage des rivages et utilisation des coraux comme matériaux de construction, commerce licite ou illicite de la faune et de la flore, au niveau national et international, forêts d'outre-mer peu à peu remplacées par des formations mono spécifiques envahissantes venues de l'extérieur comme l'île de Tahiti avec *Miconia calvescens*, développement des espèces végétales résistantes au broutage au détriment des espèces endogènes non résistantes suite à l'introduction des bovins, chèvres et cerfs, disparition de 42 espèces d'escargots endémiques en Polynésie française depuis 1972 du fait d'un escargot exogène introduit pour lutter contre un autre prédateur, 40 des 45 espèces endémiques d'escargots aux îles Gambier éteintes.

Le changement climatique enfin, ne manquera pas d'influer également sur la biodiversité d'outre-mer, de par l'élévation attendue du niveau de la mer au niveau des zones littorales à l'interface terre-mer et notamment des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés et de l'augmentation attendue des

phénomènes climatiques extrêmes comme les cyclones (et mouvements de terrains associés) et les tsunamis. Il convient donc d'anticiper, autant que faire ce peut, ces évolutions prévues.

Trop souvent, les savoirs traditionnels connus des autorités coutumières ou des communautés autochtones ont été négligés dans le cadre des politiques publiques nationales et locales menées en matière de développement économique car jugées archaïques et dépassées.

Une meilleure association des autorités et communautés, là où elles existent, doit être envisagée pour intégrer aux savoirs scientifiques et économiques modernes une approche pragmatique traditionnelle souvent plus respectueuse dans son esprit et dans les faits des milieux naturels.

Sur le plan scientifique, un énorme travail de recherche reste à faire : de nombreux groupes ne sont pas inventoriés ; l'essentiel des récifs coralliens du Pacifique demeure inconnu. Une revalorisation de certaines formations scientifiques est à accomplir pour permettre de répondre aux besoins (déficit alarmant en matière de taxonomie par exemple).

Les collectivités locales commencent à être sensibilisées à la nécessité d'intégrer dans leurs politiques de développement la nécessaire préservation et gestion durable de la biodiversité. Cette dernière leur apparaît de plus en plus comme le patrimoine dont elles disposent et qui seul, peut leur permettre sur le long terme d'assurer leur survie et leur bien être. Aussi, manifestent-elles de plus en plus un intérêt à l'amélioration de la connaissance à leur égard, en vue de permettre, à travers sa protection et sa valorisation, la définition et la mise en œuvre de façon pérenne d'un développement équilibré sur les plans économiques et sociaux de leurs territoires et de leurs populations. Certaines ont ainsi élaboré un agenda 21 (Guadeloupe, Réunion) ou s'engage sur cette voie (comme en Guyane) ou bien ont défini une stratégie locale de développement durable comme à Wallis et Futuna.

Ces évolutions témoignent d'un changement d'attitude et de perception dont il convient que l'Etat les accompagne et les amplifie. De même, un très gros travail pédagogique d'explication et de communication est par ailleurs nécessaire pour faire partager, s'approprier et intégrer en leur fort intérieur par l'ensemble des acteurs concernés et des populations la nécessité de la protection et de la gestion durable de ce bien collectif qu'est la biodiversité de leur collectivité pour définir ensemble leur devenir.

*Les autres
politiques publiques
concernées*

Santé, risques, sécurité.
Police de l'environnement
La stratégie nationale de développement durable

*Les responsabilités
internationales*

Les engagements, les interactions, la coopération
La convention biodiversité
La stratégie paneuropéenne
La stratégie de la Commission
RAMSAR, CITES, Berne, Bonn, Barcelone, etc...

Synthèse

Menaces identifiées,
Des politiques sectorielles incontournables, qui ont déjà pris des mesures
Mais la seule approche sectorielle n'est pas suffisante
Besoin d'un cadre global favorisant des plans d'action intersectoriel et coordonnant les efforts sectoriels
Des connaissances insuffisantes
Une prise de conscience à tous les niveaux

D'où trois axes stratégiques : sensibilisation de la société toute entière, efficacité des politiques publiques, connaissance.

La stratégie	Rappel des objectifs généraux. Reprise des éléments de synthèse du diagnostic. Niveau auquel se situe la stratégie (notamment par rapport aux politiques publiques et aux plans d'actions). Caractère évolutif de la stratégie, importance qu'elle constitue un point de départ et d'une phase d'apprentissage.
Introduction	
<i>Les objectifs</i>	<p>Arrêt de la perte de biodiversité d'ici à 2010. Traduit par les objectifs spécifiques suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de perte d'espèce, ni de diversité génétique Pas de perte d'habitats Amélioration de la trame écologique nationale Bon fonctionnement des écosystèmes <p>(indicateurs à définir aujourd'hui, indicateurs à développer ensuite)</p> <p>Ces objectifs constituent le cadre de mise en œuvre de la stratégie. Une base commune d'analyse et de suivi.</p>
<i>Trois axes stratégiques</i>	Pour faire face aux enjeux, comment s'organiser:
Prise de conscience par la société dans son ensemble	<p>Education, information, sensibilisation, responsabilité. Développement d'une culture commune.</p> <p>Cas particulier de la responsabilisation des différents niveaux d'organisation politique et administrative.</p> <p>Appropriation par le monde de l'entreprise (normes, règles, valeurs).</p> <p>Objectifs particuliers, indicateurs.</p> <p>Plans d'actions à élaborer.</p>
Efficacité des politiques publiques	<p>Prise en compte par les politiques sectorielles (reprise de la liste des politiques évoquées dans le diagnostic avec un rappel des orientations qu'elles se donnent).</p> <p>Coordination de ces politiques.</p> <p>Identification des niveaux pertinents d'intervention et articulation entre ces niveaux (par rapport à la biodiversité).</p> <p>Cohérence avec les engagements internationaux.</p> <p>Chasse aux effets pervers.</p> <p>Plans d'action particuliers sur des priorités thématiques (transversales ou intersectorielles), des entités géographiques ou des secteurs d'activité.</p> <p>Objectifs particuliers, indicateurs.</p>
Connaissance	<p>Recherche (cf. stratégie propre définie dans le cadre de la SNDD, préparée par l'IFB, en cours de validation ministérielle)</p> <p>Dispositifs d'observation, développement d'indicateurs.</p> <p>Objectifs particuliers, indicateurs.</p> <p>Plans d'actions à élaborer.</p>
<i>Plans d'action</i>	<p>Les définir dans leurs principes. Ils sont a priori de deux natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▀ ceux qui participent de la mise en œuvre des trois axes stratégiques ci-dessus (par exemple " rénovation de la politique du patrimoine naturel " en serait un) ▀ ceux qui sont dédiés directement aux objectifs particuliers, pour faire face à des questions prioritaires ou à des situations urgentes (par exemple " espèces invasives " aurait vocation à faire l'objet d'un plan d'action de cette nature). <p>Ils sont de court terme, leur liste doit être adaptée au fur et à mesure en fonction des résultats et des problèmes conjoncturels.</p> <p>Une première liste de plans d'action à élaborer d'ici fin juin 2004 (principalement parmi ceux qui auront été identifiées dans chacun des trois axes stratégiques).</p>

La relation aux engagements internationaux

La stratégie adoptée ne va pas correspondre à la façon dont sont déclinés les engagements internationaux actuels. Il y a donc à établir explicitement son rôle par rapport à ces engagements.

Organisation et mise en oeuvre
Généralités

Caractère évolutif de la stratégie, nécessaire apprentissage.

Thèmes non abordés dont on est conscient qu'il faudra les inclure au fur et à mesure : accès aux ressources génétiques et partage des bénéfices, transfert de technologies, économie, commerce, restauration d'écosystèmes.

Concepts à s'approprier et à traduire dans le contexte français : approche écosystème, gestion adaptative.

Mission biodiversité, secrétariat, groupe de travail permanent

Suivi de la mise en oeuvre, suivi des objectifs, animation de la stratégie, prospective, évolution de la stratégie, rapports à la convention biodiversité et à ses déclinaisons européennes.

Comité interministériel

Suivi et coordination action publique, notamment des plans d'action.

Instance de concertation

A définir.

Conclusion


**ANNEXE 3 : DIVERSITÉ ET ENDÉMISME ACTUEL DE FRANCE MÉTROPOLITAINE ET D'OUTRE-MER :
NOMBRE D'ESPÈCES DÉCRITES INDIGÈNES ET ENDÉMIQUES**

D'après "Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer" - Comité français pour l'UICN (2003)

		France métropolitaine	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Saint-Pierre et Miquelon	Mayotte	Réunion	TAAF	Nouvelle-Calédonie	Wallis et Futuna	Polynésie Française	Total outre-mer	Pourcentage de la diversité mondiale	Monde
Plantes vasculaires	diversité	4900 ¹	5350 ²	1863 ³	1863 ³	446 ⁴	629 ⁵	750 ⁶	70 ⁷	3261 ⁸	350 ⁹	893 ¹⁰	-	-	250.000 ¹¹
	endémisme	353 ^{*12}	151 ¹³	45 ³	24 ³	-	33 ^{**15}	188 ⁶	24 ⁷	2423 ⁸	7 ⁹	554 ¹⁰	3449	1,4 %	
Mollusques continentaux	diversité	660 ¹⁴	97 ¹⁵	59 ¹⁶	91 ¹⁷	?	104 ^{16,18}	68 ^{19,20}	1 ²¹	214 ²²	29 ²³	>320 ²⁴	-	-	20.000
	endémisme	180 ¹⁴	6 ¹⁵	15 ¹⁶	9 ¹⁷	-	41 ¹⁶	21 ¹⁹	-	201 ²²	11 ²³	320 ²⁴	624	3 %	
Poissons d'eau douce	diversité	60 ²⁵	480 ²⁶	16 ²⁷	16 ²⁸	?	5 ²⁹	21 ³⁰	-	58 ³¹	?	33 ³²	-	-	10.000 ³³
	endémisme	2 ²⁵	170-190 ²⁶	-	-	-	-	1 ³⁰	-	21 ³¹	?	14 ³²	206-226	2-2,3 %	
Amphibiens	diversité	34 ³⁴	108 ³⁵	1 ³⁶	3 ³⁷	-	2 ³⁹	-	-	-	-	-	-	-	4780 ³⁸
	endémisme	4 ^{34,39}	5 ³⁵	-	2 ³⁷	-	-	-	-	-	-	-	7	0,15 %	
Reptiles terrestres	diversité	33 ³⁴	158 ⁴⁰	8 ^{36,41}	21 ³⁷	-	15 ³⁹	3 ⁴²	-	69 ⁴³	11 ⁴⁴	10 ⁴⁵	-	-	7902 ⁴⁶
	endémisme	-	-	3 ^{36,41}	6 ³⁷	-	5 ³⁹	2 ⁴²	-	61 ⁴³	-	-	77	1 %	
Oiseaux nicheurs	diversité	276 ⁴⁷	718 ^{48,49}	65 ⁵⁰	70 ⁵⁰	87 ⁵¹	35 ⁵²	18 ⁵³	50 ⁵⁴	112 ⁵⁵	25 ⁵⁶	31 ⁵⁷	-	-	9946 ⁵⁸
	endémisme	1 ⁴⁷	1 ⁴⁹	1 ⁵⁰	1 ⁵⁰	-	2 ⁵²	7 ⁵³	3 ⁵⁹	23 ⁵⁵	-	22 ⁵⁷	60	0,6 %	
Mammifères terrestres	diversité	97 ⁶⁰	183 ^{60,61}	11 ⁶²	14 ⁶²	5	4 ⁶⁹	2 ⁶²	-	9 ⁶³	1 ⁶³	-	-	-	4596 ⁶⁴
	endémisme	-	2 ⁶⁵	-	1-3 ⁶²	-	-	-	-	6 ⁶³	-	-	9-11	0,2 %	

* espèces et sous-espèces ; ** angiospermes seulement.

¹ Duhautois & Hoff (2000) ; ² de Granville, et al. (2002) ; ³ Fournet, et al. (1999) ; ⁴ Rouleau & Lamoureux (1992) ; ⁵ Pascal (2002) ; ⁶ Strahm (1994), Strasberg (comm. pers.) ; ⁷ Marchand (1995) ;

⁸ affré, et al. (2001) ; ⁹ Morat & Veillon (1985) ; ¹⁰ Florence (1987), Florence (2002) ; ¹¹ Hammond (1995) ; ¹² Greuter, et al. (1984-1989), Lesouef (comm. pers.), Gamisans & Marzocchi (1996) ;

¹³ Creemers, et al. (1994) ; ¹⁴ Falkner, et al. (2002) ; ¹⁵ Gargominy & Ripken (1998) ; ¹⁶ Bouchet & von Cosel (1991) ; ¹⁷ Bouchet & Pointier (1998) ; ¹⁸ Backeljau, et al. (1986), Julvez, et al. (1990) ;

¹⁹ Stévanovich (1994), Brown (1994) ; ²⁰ Barré, et al. (1982) ; ²¹ Solem (1968) ; ²² Starmühlner (1970), Solem (1961), Haase & Bouchet (1998) ; ²³ Mousson (1871) ; ²⁴ Gargominy (en prep.) ;

²⁵ Keith & Allardi (2001) ; ²⁶ Planquette, et al. (1996), Keith, et al. (2000), Le Bail, et al. (2000) ; ²⁷ Lim, et al. (2002) ; ²⁸ Monti (à paraître) ; ²⁹ Louette (1999) ; ³⁰ Keith, et al. (1999) ; ³¹ Keith, et al. (à paraître) ;

³² Keith, et al. (à paraître) ; ³³ Eschmeyer (1998), WCMC (1998) ; ³⁴ Gasc, et al. (1997) ; ³⁵ Lescure & Marty (2001) ; ³⁶ Breuil (2000) ; ³⁷ Breuil (2002) ; ³⁸ Glaw & Kohler (1998) ; ³⁹ Société Herpétologique de

France (comm. pers.) ; ⁴⁰ Hoff & Daszkiewicz (2001) ; ⁴¹ Censky & Kaiser (1999) ; ⁴² Probst (1997), Probst (1999) ; ⁴³ Bauer & Sadlier (2000) ; ⁴⁴ Gill (1995) ; ⁴⁵ Ineich & Blanc (1988), Ineich (1999) ; ⁴⁶ Uetz

(2000) ; ⁴⁷ Dubois, et al. (2000) ; ⁴⁸ GEPOG (ce document) ; ⁴⁹ Tostain, et al. (1992) ; ⁵⁰ Feldmann (1998), Feldmann, et al. (1999), Feldmann, et al. (1995) ; ⁵¹ Etcheberry (1995, in litt.),

Desbrosse & Etcheberry (1988) ; ⁵² Louette (1988), Louette (1988) ; ⁵³ Barré, et al. (1996), Simmons (2000) ; ⁵⁴ Jouvénin (1994), Bretagnolle, et al. (1990) ; ⁵⁵ Barré & Dutson (2000), Boon, et al. (2001) ;

⁵⁶ Guyot & Thibault (1988) ; ⁵⁷ Thibault & Meyer (2001), Thibault & Varney (1991), Thibault & Guyot (1988), Monnet, et al. (1993), Holyoak & Thibault (1984) ; ⁵⁸ Sibley (1996) ; ⁵⁹ Jouvénin, et al. (1988) ;

⁶⁰ Mitchell-Jones, et al. (1999) ; ⁶¹ Charles-Dominique, et al. (2001) ; ⁶² Breuil & Masson (1991) ; ⁶³ Flannery (1995) ; ⁶⁴ Mace & Blamford (2000), Wilson & Reeder (1993) ; ⁶⁵ Voss, et al. (2001).

ANNEXE 4 : LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS

Association française des entreprises privées (AFEP)
 Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)
 Association A l'écoute de la nature
 Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau
 Association des maires pour l'environnement et le développement durable (Les Eco-Maires)
 Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL)
 Association Française de conservation des espèces végétale (AFCEV)
 Association française des ingénieurs écologues (AFIE)
 Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)
 Association pour la sauvegarde de la nature néo-calédonienne (ASNNC)
 Centre d'études et de recherches internationales (CERI)
 Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
 Conseil National des Sports de Nature (CNSN)
 Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace et Conservatoire botanique
 (Mission développement durable)
 Confédération des métiers et des utilisateurs des ressources de la nature (Comurnat)
 Conseil Municipal de Kourou
 Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
 Eco-guide International
 EDF Recherche & Développement
 Eurosite
 Fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels
 Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
 Fédération française des sociétés de sciences naturelles (FFSSN)
 Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FNCIVAM)
 Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune
 Fondation Nicolas Hulot
 Fondation Sansouire
 France Nature Environnement
 Institut d'Etudes et de Sciences Politiques
 Ingénieurs – conseils Nature Environnement Aménagements (INEA)
 Ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non chasseurs
 Ligue pour la Protection des Oiseaux
 Muséum National d'Histoire Naturelle
 Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)
 Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
 Office national des forêts (ONF)
 Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
 OREE
 Parcs nationaux
 PRONATURA International
 Réseau Tela Botanica
 Réserves Naturelles de France
 Société Forestière - Caisse des Dépôts et Consignations
 Société française pour l'étude et la protection des mammifères
 Solagral
 Syndicat National des Directeurs de Parcs Zoologiques
 Transparence International
 Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE)
 Union nationale pour la pêche en France et la protection du milieu aquatique (UNPFPMA)
 Véolia Environnement
 WWF France

 **ANNEXE 5 : COORDONNÉES****COMITE FRANÇAIS POUR L'UICN⁴⁶**
Union mondiale pour la nature

36 rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 Paris

Tél. 01 47 07 78 58
Fax 01 47 07 71 78

uicn@uicn.fr

www.uicn.fr

CONSEIL NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE⁴⁷

66 rue de Bellechasse
75007 Paris

Tél. 01 42 75 86 70
Fax 01 42 75 75 54

contact@cndd.pm.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

⁴⁶ - Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, consultable sur site de l'UICN : www.redlist.org

⁴⁷ - Première contribution du CNDD, mai 2003, consultable sur site du CNDD



PREMIER MINISTRE

Conseil National du Développement Durable

66, rue de Bellechasse - 75007 Paris

Tél. : 01 42 75 86 70 - Fax : 01 42 75 75 54

Mél : contact@cndd.pm.gouv.fr

www.premier-ministre.gouv.fr/developpement-durable



**Comité français pour l'UICN
Union mondiale pour la nature**

36, rue Geoffroy Saint-Hilaire - 75005 Paris

Tél. : 01 47 07 78 58 - Fax : 01 47 07 71 78

Mél : uicn@uicn.fr

www.uicn.fr



Papier recyclé